

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 17 juin 2025 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (8 h 30)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (8 h 30)
Denis V. Lachance, conseiller (8 h 30)
Charles Rioux, conseiller (8 h 30)
Pierre-André Arès, conseiller (8 h 30)

Sont absents : Mme Suzanne Gagnon, conseillère
M. Mario Hinse, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 h 30 par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2025-06-189

Constatation de l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que les sujets inscrits sur l'avis de convocation sont les suivants :

- ✓ Décision de rendre une ordonnance pour l'euthanasie du chien Ruby (Propriétaire M. Ghislain Buisnière)

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu :

- que les membres présents du conseil mentionnent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi;
- que les membres du conseil ne sont pas tous présents;
- que l'ajout ou la modification du sujet inscrit à l'ordre du jour ne peut être fait étant donné que les membres du conseil ne sont pas tous présents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-190

Déclaration de rendre une ordonnance pour l'euthanasie du chien Ruby (Propriétaire M. Ghislain Buisnière)

Considérant que la Municipalité est chargée de l'application sur son territoire du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) en vertu de l'article 5 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002);

Considérant qu'un chien de race Pitbull, appartenant à M. Ghislain Buisnière, est sorti de sa propriété et a attaqué un autre chien ainsi que sa propriétaire en date du 5 juin 2025;

Considérant que le chien attaqué est décédé dans les minutes qui ont suivi l'attaque et que la propriétaire a subi des blessures physiques importantes;

Considérant que le conseil a l'intention de rendre une ordonnance en vertu de l'article 11 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection de personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) et qu'il doit informer par écrit le propriétaire

ou le gardien du chien des motifs sur lesquels l'ordonnance est fondée et lui indiquer le délai dans lequel il peut présenter ses observations et, s'il y a lieu, produire des documents pour compléter son dossier;

Considérant qu'il existe des motifs raisonnables de croire que ce chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;

Considérant que le conseil se doit d'assurer la sécurité de sa population sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que l'ordonnance est proportionnelle au risque que constitue le chien pour la population;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser madame Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre la lettre au propriétaire du chien;

Considérant qu'en raison de la gravité de la situation, qu'il y a lieu d'autoriser madame Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, à prendre un rendez-vous préventif chez le vétérinaire pour l'euthanasie du chien, mais que ce rendez-vous demeure toutefois suspendu jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise dans le présent dossier;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil autorise madame Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre au propriétaire du chien, la lettre dénonçant les intentions de la Municipalité de rendre une ordonnance pour procéder à l'euthanasie du chien et les motifs au soutien de sa décision;

Que le conseil autorise madame Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, à prendre un rendez-vous préventif chez le vétérinaire pour l'euthanasie du chien, mais que ce rendez-vous demeure toutefois suspendu jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise dans le présent dossier;

Que le conseil accorde un délai de 14 jours pour permettre au propriétaire de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle et aucune question n'est posée de la part des conseillers.

2025-06-191

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la présente séance soit close. (8 h 45).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites à la résolution numéro : 2025-06-190.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%